

La participation du Canada aux frais militaires de l'OTAN est imputée sur les crédits de la Défense nationale. Ces versements comprennent la quote-part du Canada aux budgets militaires de l'OTAN et les frais d'infrastructure ainsi que certains frais d'ex-infrastructure. La quote-part en pourcentage de chaque pays est calculée en conformité des propositions du Conseil de l'Atlantique-Nord, sous réserve de l'accord des gouvernements respectifs. En 1952-1953, les dépenses à ce chapitre seront, estime-t-on, de 16.9 millions.

Les dépenses estimatives pour le ministère de la Production de défense pour 1952-1953 seront de 94 millions, soit une augmentation de 63 millions sur le total de 31 millions de l'année précédente. Les capitaux d'immobilisation mis à la disposition d'entrepreneurs privés, d'usines de la Couronne exploitées moyennant une redevance de gestion et de sociétés de la Couronne à qui on a accordé des contrats indispensables au programme de défense, se monteront probablement à 83.9 millions, représentant une augmentation de 61.2 millions sur le total de 22.7 millions pour l'année financière précédente. Les frais d'administration et les dépenses générales du ministère se monteront estimativement à 10.1 millions, comparativement à 8.3 millions en 1951-1952.

En plus des dépenses budgétaires mentionnées ci-dessus, le ministère de la Production de défense a décaissé en espèces des sommes puisées à la caisse renouvelable de la production de défense, pour l'acquisition du matériel nécessaire à la fabrication d'équipement de défense. Aux fins de comptabilité et de contrôle, le matériel ainsi acheté est inscrit à l'actif dans les livres de l'État, jusqu'à ce qu'on le facture au ministère de la Défense nationale ou qu'on le vende aux entrepreneurs qui l'utiliseront dans la fabrication d'équipement de défense. On estime qu'en 1952-1953 les paiements nets en espèces se monteront à environ 34 millions pour l'achat de matériel, comparativement à 82.4 millions en 1951-1952.

On a également décaissé un montant en espèces, afin de remplacer du matériel et des fournitures transférées à des membres de l'OTAN; ces dépenses ne figurent pas aux comptes budgétaires à l'étude. Une dépense estimative de 13 millions sera faite en 1952-1953 à ces fins, comparativement aux 49 millions de 1951-1952. Ce coût sera imputé sur le compte spécial du remplacement de l'équipement de défense, au crédit duquel est portée la valeur estimative des fournitures et de l'équipement primitifs, lors du transfert de ces derniers aux États signataires de l'OTAN.

Le service de la dette publique

Comme en 1951-1952, le service de la dette publique constituera une fois encore le deuxième poste en importance des dépenses de l'État. Le total estimatif pour l'année 1952-1953 se monte à 460.9 millions, soit 10.7 p. 100 de toutes les dépenses, par rapport à 439.0 millions de dollars, soit 14.2 p. 100 en 1951-1952. Toutefois, en établissant la comparaison, il convient de remarquer que le total pour 1951-1952 comprend une charge non renouvelable de 87.5 millions qui représente le montant supplémentaire exigé pour rendre l'intérêt sur la dette publique, conforme à la comptabilité d'exercice. Si l'on ne tenait pas compte de ce montant, il y aurait une augmentation nette de 15.1 millions à cette rubrique des dépenses.

L'intérêt de la dette fondée payable au Canada, à Londres et à New-York, accusera probablement une légère diminution de 1.2 million de dollars par comparaison avec l'an dernier.

L'intérêt estimatif aux comptes de dépôt et de fiducie augmentera de 0.2 million, mais, comme les comptes d'assurance, de pension et de garantie ont continué à augmenter d'une façon sensible, l'intérêt estimatif à ces comptes augmentera de 16.1 millions. Sur ce montant, 13.3 millions ont trait au compte du fonds de pension des fonctionnaires de l'État, 2.4 millions représentent les intérêts du compte des rentes viagères sur l'État et 1.6 million a trait au compte des pensions de l'armée permanente; cette augmentation est compensée en partie